



FICHE DE RENSEIGNEMENTS: REmplir une demande de permis d'exportation CITES pour le ginseng à cinq folioles produit en Ontario

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce formulaire de demande de permis doit être utilisé pour l'exportation du ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) cultivé en Ontario seulement. Ce formulaire ne doit PAS être utilisé si le ginseng provient d'une autre province ou si vous avez un mélange de ginseng Ontarien et d'ailleurs. Pour un mélange de ginseng à cinq folioles cultivé dans différentes provinces canadiennes, il faut utiliser le formulaire de demande d'export d'hydraste et de ginseng.

NOTE:

1. Veuillez remplir **toutes** les sections pertinentes correctement et lisiblement. Les formulaires de demande de permis incomplets ne seront pas acceptés. Veuillez joindre des feuilles supplémentaires si nécessaire.
1. Veuillez vous assurer que les copies des documents pertinents sont claires et lisibles.
2. La demande de permis doit être signée afin d'être traitée. Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
3. **Permis de remplacement** – Si cette demande est pour remplacer un permis préalablement émis, les copies originales du permis précédent doivent être retournées avant que le nouveau permis soit délivré. Veuillez décrire clairement la raison pour laquelle un remplacement est requis.
 - Sur le formulaire de demande de permis, veuillez indiquer **–Aucun changement–** dans les sections où l'information n'a pas changé par rapport au permis précédent.
4. Pour les permis qui doivent être envoyés par messagerie, une compagnie de messagerie et un numéro de compte doivent être fournis.
5. **Norme de service** – Veuillez allouer jusqu'à 40 jours pour le traitement de cette demande.
 - La période d'examen débute une fois que **tous** les documents requis ont été soumis au bureau de délivrance des permis.

Soumettre la demande

- Veuillez envoyer votre application dûment remplie au bureau des permis CITES.
 - **Par la poste** : Bureau de permis CITES, Environnement Canada, 351 boul St Joseph, Gatineau, QC, K1A 0H3
 - **Par télécopieur** : 1 855 869 8671
 - **Par courriel** : cites@ec.gc.ca
- Si vous avez des questions, veuillez nous contacter au: 1 855 869 8670 ou (819) 938-4119, ou par courriel à cites@ec.gc.ca

Soumettre la demande

- Veuillez envoyer votre application dûment remplie au bureau des permis CITES.
 - **Par la poste** : Bureau de permis CITES, Environnement Canada, 351 boul St Joseph, Gatineau, QC, K1A 0H3
 - **Par télécopieur** : 1 855 869 8671
 - **Par courriel** : cites@ec.gc.ca
- Si vous avez des questions, veuillez nous contacter au: 1 855 869 8670 ou (819) 938-4119, ou par courriel à cites@ec.gc.ca



SECTION 1: Coordonnées

1.1 Renseignements sur le requérant

- Le requérant est la compagnie canadienne ou le résident qui possède présentement le ginseng et à qui le permis sera délivré. Il s'agit du nom qui apparaîtra sur le permis.
- L'individu **qui soumet** le formulaire de demande doit signer le formulaire. Un individu autre que le propriétaire (p. ex. le courtier) peut soumettre le formulaire. Toutefois, veuillez noter que les renseignements du **requérant** doivent **toujours** être fournis à la Section 1.1.
- Sauf indication contraire à l'endroit prévu, le permis sera envoyé à l'adresse du requérant figurant sur le formulaire de demande.

1.2 Renseignements sur le courtier (s'il y a lieu)

- Si vous utilisez une compagnie de livraison pour exporter, veuillez fournir les renseignements sur le courtier à la Section 1.2.
- Si aucun courtier ou compagnie de transport n'est utilisé, cette section peut demeurer vide.

1.3 Renseignements sur le destinataire

- Le destinataire est la compagnie ou l'individu du pays destinataire qui recevra le ginseng.
- Si vous demandez un permis pour une seule expédition, veuillez fournir l'information au sujet du destinataire de l'expédition. Si la demande est pour plusieurs expéditions, veuillez ne rien inscrire à la Section 1.3.

SECTION 2: Description des spécimens, de leur origine et documents à l'appui

2.1 Description des spécimens

- Veuillez spécifier tous les formats du ginseng qui seront exportées afin que tous les types de spécimens requis soient identifiés sur le permis CITES.
- Veuillez indiquer si le ginseng sera revendu dans le pays d'importation.
- Veuillez spécifier la quantité maximale de ginseng qui pourrait être expédiée avec un permis.
- Veuillez indiquer le nombre d'expéditions planifiées pendant la période de validité du permis (6 mois). Si cette quantité n'est pas spécifiée, 1 seul permis sera émis.

2.2 Origine

- La liste complète de toutes les sources du ginseng doit être fournie.
- Tous les producteurs du ginseng doivent être membre de l'association des producteurs de ginseng de l'Ontario. Leurs noms et adresses doivent être fournis pour être vérifiés sur la liste des producteurs reconnus.
- Si le ginseng provient d'un grossiste, ce grossiste doit certifier que le ginseng provient exclusivement de producteurs de l'Ontario.

2.3 Documents à l'appui

- Veuillez soumettre tous les documents à l'appui appropriés démontrant la preuve d'acquisition du ginseng qui sera exporté.
- La liste complète des producteurs de ginseng doit être remplie par chaque grossiste qui fournit le ginseng. Une lettre signée doit aussi accompagner la demande qui certifie que le grossiste n'achète que du ginseng de producteurs certifiés de l'Ontario.



SECTION 3: Emplacement actuel du spécimen

- Veuillez indiquer où se trouve présentement le(s) spécimen(s).
- Si le(s) spécimen(s) est retenu à la douane, soit au Canada ou à l'étranger, veuillez fournir le numéro de dossier de la douane correspondante et fournir une copie de tous les documents pertinents à la saisie.